

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 mars 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DE PARLEMENTAIRES DU VIETNAM
DU SUD À LA TRIBUNE

M. l'Orateur: La Chambre me permettra-t-elle de porter à l'attention des honorables députés la présence, à la tribune du président, d'une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale du Vietnam du Sud. Au nom de tous les membres de la Chambre des communes du Canada et du Parlement canadien, je leur souhaite la bienvenue la plus cordiale à Ottawa et au Canada. (*Applaudissements*)

[Traduction]

LES CÉRÉALES

L'ORGE ET L'AVOINE—DÉCLARATION AU SUJET
DES PAIEMENTS DÉFINITIFS

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une déclaration sur les paiements définitifs pour l'orge et l'avoine.

Les producteurs ont livré 27,538,577 boisseaux d'avoine et 81,592,536 boisseaux d'orge à la Commission canadienne du blé au cours de la campagne agricole 1967-1968. Les délais du Syndicat pour l'avoine et l'orge se sont terminés respectivement le 31 janvier et le 14 février. Les montants des paiements définitifs à répartir sont \$4,800,024 pour l'avoine et \$3,490,962 pour l'orge. Ces sommes ne sont pas versées par le gouvernement du Canada, mais représentent les recettes nettes de la Commission canadienne du blé dans la mise en marché de l'avoine et de l'orge de l'Ouest canadien pour la campagne agricole 1967-1968.

La Commission commencera à mettre à la poste dès aujourd'hui les chèques pour l'avoine et, dès que le paiement de l'avoine sera terminé, on distribuera les derniers chèques aux comptes de l'orge.

Les paiements définitifs se font d'après les diverses catégories, comme le prescrit la loi

sur la Commission canadienne du blé. La moyenne du paiement définitif est 17.4c. le boisseau pour l'avoine et 4.3c. le boisseau pour l'orge. Bien que le niveau de ces paiements définitifs soit moins élevé que celui de la campagne agricole antérieure, il y a lieu de souligner que les premiers paiements de ces grains ont été augmentés de 5c. le boisseau pour l'avoine et de 10c. le boisseau pour l'orge au début de la campagne agricole 1967-1968.

Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de déposer au bureau de la Chambre la déclaration émise aujourd'hui à Winnipeg par la Commission canadienne du blé concernant ces paiements définitifs.

Le compte du Syndicat du blé pour 1967-1968 a été fermé le 28 février et la comptabilité qui s'impose sera bientôt terminée. J'espère être en mesure de vous faire une déclaration dans quelque deux semaines, alors que la Commission sera en mesure de mettre à la poste les chèques de paiements définitifs pour le blé.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour commenter la déclaration du ministre, j'exprime d'abord ma joie de voir les fermiers de l'Ouest du Canada recevoir cet argent chèrement gagné. Je désire indiquer immédiatement que ces sommes sont versées à juste titre aux fermiers à la suite des dernières ventes de 27 millions de boisseaux d'avoine et de 81 millions de boisseaux d'orge. Il est regrettable que le grain qui s'est vendu en plus grande quantité soit aussi celui qui donne droit au payement le moins élevé—l'orge, qui donne droit à 4.3c. le boisseau. Le paiement pour l'avoine, 17.4c. est plus généreux, mais le total est modeste.

• (2.10 p.m.)

Le rapport que vient de présenter la Commission recommande de cultiver plus d'orge et de céréales fourragères. Je signalerais qu'il reste 200 millions de boisseaux d'orge en entrepôt. Comment pourrait-on justifier de remplacer neuf millions d'acres d'emblavures par de l'orge et des céréales fourragères alors qu'il en reste tant dans les entrepôts? De plus, la modicité des derniers paiements n'encouragera certes pas les fermiers à agir comme le préconise le rapport de la Commission d'enquête.